



Distr. générale  
30 juillet 2015  
Français  
Original: anglais

---

**Comité des utilisations pacifiques  
de l'espace extra-atmosphérique**

**Renseignements fournis conformément à la Convention  
sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace  
extra-atmosphérique**

**Note verbale datée du 24 février 2015, adressée au Secrétaire  
général par la Mission permanente du Royaume-Uni de  
Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation  
des Nations Unies à Vienne**

La Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne a l'honneur de communiquer, conformément à l'article IV de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe), des renseignements concernant l'objet spatial Inmarsat-5 F2 (voir annexe).



## Annexe

### Données relatives à l'immatriculation d'objets spatiaux lancés par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord\*

#### Inmarsat-5 F2

##### Renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Indicatif international du Comité de la recherche spatiale:	2015-005A
Nom de l'objet spatial:	Inmarsat-5 F2
État d'immatriculation:	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Date et territoire ou lieu de lancement:	1 <sup>er</sup> février 2015 à 12 h 31 mn 0 s (TU) Cosmodrome de Baïkonour (Kazakhstan)
Principaux paramètres de l'orbite	
Période nodale:	1 436 minutes
Inclinaison:	0 ± 0,05 degré
Apogée:	35 786,2 kilomètres
Périgée:	35 786,0 kilomètres
Fonction générale de l'objet spatial:	Satellite de télécommunications

##### Renseignements supplémentaires communiqués volontairement en vue de leur inscription au registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Position géostationnaire:	305 degrés Est (après essais en orbite à 340 degrés Est)
Propriétaire ou exploitant de l'objet spatial:	Inmarsat Global Ltd.
Lanceur:	Proton Breeze M

---

\* Ces renseignements ont été communiqués au moyen du formulaire établi conformément à la résolution 62/101 de l'Assemblée générale; leur présentation a été modifiée par le Secrétariat.